

## Bilan CVEC – 2025 / Budget CVEC - 2026

**L'enveloppe budgétaire CVEC 2025 relative à la CVEC 2024/2025**

**Budget 2025 – Recettes : 104 950,51€**

**Exécution au 17/11/2024 : 102 134,83 €**

### Bilan financier :

<b>Actions en propre</b>	<b>64 276,83 €</b>
Champ Aides sociales (FDS)- Aides Financières	16 550,00 €
Champ Aides sociales (FDS)-Bons alimentaires	6 096,00 €
Champ Aides sociales (psychologue)	4 740,00 €
Champ Vie associative (Subventions associations)	11 099,77 €
Champ Vie association (formations VSS)	15 592,00 €
Champ culture (Mirabeau, Artefact)	3 500,00 €
Champ Sport (BDE EJDG-FASSPO)	6 699,06 €
<b>Reversements</b>	<b>37 858,00 €</b>
EVE	4 903,54 €
Reversement UGA	32 954,46 €

Le taux d'exécution est de 97% à ce jour, il reste à imputer des subventions aux associations, un complément d'heures de psychologue. Nous serons à une exécution à 100% de l'enveloppe ouverte d'ici la fin d'année.

### Bilan qualitatif :

Un tiers de l'enveloppe est reversée à l'UGA au titre de la participation de Sciences Po Grenoble à la vie universitaire sur le campus de Grenoble, centralisée par l'UGA. Ce montant est consacré au financement du centre de santé, à des actions de site en faveur de la culture et de la vie étudiante dont la vie associative du campus.

Sciences Po Grenoble contribue également à l'espace de vie étudiante EVE.

Sur le champ vie associative, 37 demandes de subvention ont été déposées sur l'année civile 2025 et 34 ont été financées pour un montant total de 25 056,77 € (dont 13 957 € sur fond propres et 11 099,77 € sur fonds CVEC).

A noter que 19 associations ont été agréées pour l'année universitaire 2024/2025. Elles ont bénéficié d'une enveloppe de 200€ financée par l'établissement au titre de cet agrément.

L'Association sportive Sciences Po Grenoble a également bénéficié d'une aide de 13 957 € afin de financer :

- Le remboursement des déplacements pour les championnats de France universitaires à hauteur de 3 957 €
- De gérer les sections de l'association (hors foot) : achat de matériel, déplacements, événements, olympiades etc. à hauteur de 10 000 €



**Quelques images d'actions financées :**  
Week-end randonnée organisé par l'AS Sciences Po Grenoble-UGA



Buffet de rentrée  
d'intégration de  
l'association de jeux de  
société (AJSL)



Conférence Féministes et auditrices de RAP ? avec Benjamine Weill organisé par le Bureau des arts

Sur le champ des aides sociales, en 2025, 35 étudiants ont été aidés pour un montant total de 16 550 €, les aides vont de 150 à 1000 € selon les situations. Concernant les bons alimentaires, 27 distributions, 22 étudiants en ont bénéficié (5 étudiants en ont bénéficié deux fois) pour un montant total de 7 100€. Ces bons alimentaires permettent d'apporter une réponse rapide aux étudiants en grande précarité.

**Budget 2026 CVEC 2025/2026**

**Estimation basée sur l'hypothèse de 72€ par étudiant pour 1448 étudiants s'acquittant de la CVEC**

**Recette estimée : 104 256€**

<b>Part reversée à l'UGA pour les services à l'étudiant mutualisés</b>		<b>39 023,02 €</b>
Santé	20,73%	21 612,27 €
Accueil	12,90%	13 449,02 €
Culture	3,80%	3 961,73 €
<b>Participation à EVE (en fonction du nombre d'étudiants assujettis)</b>		<b>5 000,00 €</b>
<b>Part des actions en propre à l'IEP</b>		<b>60 232,98 €</b>
Fonds de solidarité	35%	21 081,54 €
Vie associative (Subventions aux associations)	45%	27 104,84 €
Formations des associations et étudiants VSS	20%	12 046,60 €

La contribution des établissements aux dépenses collectives de site est en cours de discussion. Il est envisagé d'augmenter la part relative à la santé (passage de 18% à 20,73%) car le besoin des étudiants en matière de santé est très important et le budget actuel reversé au SSE n'est pas suffisant pour couvrir les besoins.

De même l'enveloppe allouée à l'accueil des étudiants du site opéré par les services de MUSE ne permet pas de couvrir les dépenses de fonctionnement actuelles par conséquent il est envisagé de contribuer à hauteur de 12,90% contre 9,60% les années précédentes. Cette enveloppe permet de financer les dispositifs d'accueil des étudiants à la rentrée (notamment les étudiants en situation de handicap) mais également des actions relatives à l'accompagnement des étudiants par les étudiants.